

RÉSUMÉ DE DÉCISION D'INTÉGRITÉ

Entreprise	9412-6430 Québec inc. faisant affaire sous le nom « Les Constructions de l'Est »
Secteur d'activité	Travaux de génie civil et construction de routes et de ponceaux
Nature de la décision	Inscription au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et révocation de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public ou municipal

L'Autorité des marchés publics (AMP) a mené un examen d'intégrité auprès de l'entreprise 9412-6430 Québec inc. Au terme de cet examen, l'AMP conclut que l'entreprise ne satisfait pas aux exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre.

MOTIFS RETENUS :

- 9412-6430 Québec inc. n'a pas respecté ses obligations légales de nature fiscale.
- 9412-6430 Québec inc. s'est trouvée en défaut d'honorer ses obligations de nature contractuelle envers un organisme municipal et à l'égard de ses fournisseurs.

EN CONCLUSION, L'AMP :

- **CONCLUT** que 9412-6430 Québec inc. ne satisfait pas aux exigences d'intégrité requises.
- **CONSTATE** le défaut de 9412-6430 Québec inc. de mettre en œuvre les mesures correctrices.
- **RÉVOQUE** l'autorisation délivrée à 9412-6430 Québec inc. le 29 avril 2021.
- **INFORME** l'entreprise que, considérant ce qui précède, elle est inscrite au RENA pour une période de cinq ans.